



COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Service des marchés publics

**AVIS
RESULTAT D'UNE CONSULTATION LANCEE**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur (et maître d'ouvrage) :

Ville de Tassin La Demi-Lune.

Représentant légal du pouvoir adjudicateur : M. Pascal CHARMOT, Maire

Place Hippolyte Pérabut – B.P. 58 - 69 812 Tassin-La Demi-Lune Cedex

Tél. : 04-72-59-22-11 - Télécopieur : 04-72-59-22-33

Courriel : marchespublics@villettassinlademilune.fr / secretariat@villettassinlademilune.fr

Adresse internet : <http://www.tassinlademilune.fr>

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-publics.info>

SIRET VILLE : 216 902 445 00016

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques.

Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence : 17ST012.

Objet de la consultation : Réhabilitation de la passerelle de l'Atrium à Tassin La Demi-Lune.

Mots descripteurs : Passerelle.

Code NUTS : FRK26.

CPV - Objet principal : 45221113-7 - Passerelle pour piétons

Caractéristiques principales :

Les travaux prévus dans le cadre de la présente consultation sont les suivants :

-La dépose du platelage et sa reconstruction.

-Le traitement anticorrosion de la structure métallique.

-La réfection des systèmes d'appuis de la passerelle et de fixation des garde-corps.

Critères d'attribution retenus :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations : 60 %

- Valeur technique : 40 %
 - Sous-critère n°1 : Moyens humains et matériels affectés à la réalisation des prestations objet du présent marché : 10%
 - Sous-critère n°2 : Qualité des fournitures proposées : 10%
 - Sous-critère n°3 : Méthodologie d'exécution : 20%

Type de procédure : procédure adaptée ouverte (Article 27 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics).

Suite donnée à la consultation :

Réhabilitation de la passerelle de l'Atrium à Tassin La Demi-Lune.

Consultation déclarée sans suite.

Il a été décidé de ne pas réaliser ce projet le montant des offres remises dans le cadre de cette consultation étant bien supérieur à l'estimation du coût des travaux et aux crédits votés figurant dans le budget.

Autres informations :

Une enchère électronique a été effectuée : non.

Nombre de plis remis : 2.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Lyon - 184, Rue Duguesclin – 69 433 Lyon - tél. : 04-78-14-10-10 –
courriel : greffe.ta-lyon@juradmin.fr - télécopieur : 04-78-14-10-85.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Lyon - 184, Rue Duguesclin – 69 433 Lyon - tél. : 04-78-14-10-10 -
courriel : greffe.ta-lyon@juradmin.fr - télécopieur : 04-78-14-10-85.